



L'EUROPE QUELLE SORTIE DE CRISE

Cette année l'université d'automne de la L.D.H. était intitulée : « L'Europe quelle sortie de crise ? » Un titre optimiste, mais dès la première table ronde le ton était beaucoup plus réaliste puisque son titre était : « L'Europe est-elle encore un projet permettant de rassembler les citoyens du continent européen ? »

Dans l'esprit des pères de l'Europe cette communauté devait éviter les guerres fratricides des siècles précédents et ce but a bien entendu été atteint.

En remontant seulement 8 ans en arrière, en 2005, la commission européenne avait un discours auquel la LDH ne peut que s'associer : « Les politiques socio-économiques des états membres se fondent sur des valeurs communes telles que la solidarité, l'égalité des chances et la lutte contre toutes les formes de discrimination, des règles adéquates de santé et de sécurité sur les lieux de travail, un accès pour tous à l'éducation et aux soins, une qualité de vie, des emplois de qualité, le développement durable et la participation de la société civile. »

Entre ces aspirations communes à tous les citoyens européens et la réalité de l'Europe aujourd'hui on ne peut que s'interroger sur par quoi, et pourquoi, ce rêve d'Europe a été remplacé :

- Par des institutions technocratiques qui fonctionnent dans la plus grande opacité, loin même du regard du parlement, pourtant seule instance élue démocratiquement. (cf les actuels pourparlers visant à un accord de libre-échange entre l'U.E et les U.S.A.)

- Une concurrence sociale et fiscale entre tous les pays, insuffisamment négociée et rapidement contournée.

- Un des états fondateurs, promoteur de ces dérives, le Luxembourg, paradis fiscal affirmé et toléré (inscription cette année sur la liste noire des paradis fiscaux), état cupide qui vend des parts de souveraineté

aux multinationales (Ronen PALEN. 2002).

- Des populations punies pour une gestion irresponsable et malhonnête mais consentie de leurs gouvernants mises, par Bruxelles, sous la très peu démocratique tutelle de superviseurs issus de la banque Goldman-Sachs, établissement initiateur de la fraude.

Il est bien sûr inutile de vous rappeler l'épisode du rejet de la constitution Européenne et du camouflet anti-démocratique du traité de Lisbonne.

Malgré tout, en incurables optimistes, nous rêvons toujours aux valeurs proclamées par la Commission Européenne en 2005.

Alors citoyens, il est temps de nous réveiller, des élections européennes vont avoir lieu en 2014, agissons, nous le pouvons au travers des réseaux sociaux et, nombreux, nous serons entendus. Exigeons la transparence des négociations U.E.- U.S.A., le droit de travailler et de vivre au pays, un revenu minimum pour tous les travailleurs. Veillons à ce que soit mise en place la «garantie jeunesse» que l'Europe vient d'acter.

Ne nous laissons pas abuser par une désinformation quotidienne trop facilement relayée dont nous sommes victimes, l'Europe n'est pas responsable de tous nos maux, elle assure aussi notre protection.

Pour consolider son efficacité il lui faut un véritable budget, supérieur à l'actuel 1% du budget des états, contrôlé par une autorité indépendante et puissante et pour assurer sa légitimité il faut que toutes les instances européennes soient élues par les citoyens ou soient des émanations des parlements des différents états.

Agissons maintenant, si nous laissons passer la chance des élections européennes il sera peut-être trop tard, le malade Europe sera mort.

Geneviève Grethen

SOMMAIRE

- 1 – **Éditorial**
- 2 – **Communiqué LDH Metz – C'est Noël**
- 3 – **Prostitution – Appel Emmaüs**
- 4 – **AG rapport moral**
- 5 – **Circulaire Walls**
- 6 – **Roms - Mandela**
- 7 – **Le FRAC de Lorraine – Libertés**
- 8 – **Bulletin adhésion**
- 9 – **FMI – Associations – Notre Monde**
- 10 – **Chiffres qui fâchent – La crise – Un lointain espoir de paix**
- 11 – **Chronique Mongole**
- 12 – **Réactions racistes**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE THIONVILLE-FENSCH

L'assemblée générale de la section de Thionville-Fensch s'est tenue le 13 décembre 2013 à la Maison des associations Raymond Queneau. Faute de candidature pour la constitution d'un bureau les membres présents ont pris acte de la dissolution de la section.

Sous réserve de l'approbation par le bureau de la LDH à Paris les adhérents de la section dissoute seront inscrits à l'effectif de la section de Metz.

Néanmoins la section de Metz maintiendra, comme avant la création de cette section en 2008, une activité sur le site de Thionville avec les militants qui assureraient le fonctionnement de la permanence de Thionville-Fensch. (voir en dernière page)

Communiqué LDH Moselle

après la condamnation
d'Emmaüs Forbach

La Fédération de Moselle de la Ligue des Droits de l'Homme exprime sa solidarité et apporte son soutien à Emmaüs Forbach après le jugement prononcé par le Tribunal Correctionnel de Sarreguemines.

Conformément à une décision de la Cour de Cassation, le Tribunal correctionnel de Sarreguemines n'a pas retenu le délit de « travail dissimulé » des compagnons à l'encontre de l'association Emmaüs de Forbach mais l'a condamné, avec sursis, à 5 000 euros d'amende pour avoir aidé des étrangers sans papiers à vivre dignement dans la communauté.

Malgré l'abrogation du délit de solidarité pouvant condamner toute personne ou structure venant en aide à des sans papiers, le Tribunal a prononcé une peine, considérée comme symbolique, envers Emmaüs Forbach qui accueille et propose une prise en charge en échange d'une acte de solidarité vers les plus démunis, à toute personne quelle que soit son origine, sa culture et sa nationalité.

Il ne nous appartient pas de commenter cette décision de justice mais nous sommes en droit de nous interroger sur son sens et ses conséquences. C'est un signal fort lancé « au nom du peuple français » (puisque les décisions de justice sont rendues sur ce principe) à tous ceux, individus, associations et organisations agissant en vertu même des principes républicains de solidarité et de dignité exprimés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ou en raison d'engagements philosophiques ou religieux, de venir en aide à ceux qui sont victimes de toutes les formes d'oppressions, étrangers ou non, pour qu'ils reçoivent le soutien et les secours qui leurs sont nécessaires pour vivre dignement.

Nous vivons dans un climat social nauséux, chacun en connaît les raisons. Elles sont principalement économiques. Malgré les dures leçons de l'histoire, l'étranger, ou présumé tel, si son physique ou sa culture est différente de la majorité, est désigné comme le bouc émissaire des malheurs pouvant s'abattre sur un pays.

Cette opinion se trouve renforcée puisque ceux qui accueillent dans leurs structures ces personnes se trouvent condamnées pour avoir été en conformité avec leurs principes. Nous voyons bien qui va applaudir à cette décision.

La Ligue des Droits de l'Homme sera toujours aux côtés de tous ceux qui agissent avec leurs convictions humanitaires pour permettre aux femmes et aux hommes d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur situation juridique de vivre dignement. Ce principe est fondateur de notre pacte républicain pour lequel des milliers de personnes ont manifesté le 30 novembre 2013.

À Metz le 3 décembre 2013

C'EST NOËL SAPIN QUI NOUS FOUT LES BOULES

Au prétexte que les élections prud'homales coûteraient, pour lui, une fortune insupportable (100 millions d'Euros pour 18 millions de salariés) le Ministre du travail voudrait que les Conseillers prud'homaux soient nommés. Une partie de la somme ainsi économisée pourrait servir à acheter la paix sociale en graissant la patte aux syndicats les mieux pensant. Connaissant l'empathie du gouvernement socialiste pour le patronat français on voit tout de suite qui aurait, sous peu, le contrôle sur cette juridiction jusqu'alors paritaire. Autre argument avancé par ce

démocrate intransigeant avec les deniers publics, s'est-il procuré les chiffres d'une élection présidentielle à titre comparatif ou d'une européenne, qui considère que la participation à ce scrutin, 25% est insuffisante. M. Sapin a-t-il déjà calculé avec quel pourcentage des électeurs putatifs, en tenant compte des bulletins blancs ou bulletins nuls, abstentions, non inscrits, un Président de la République est élu, sa légitimité n'en sort pas grandie. Cette prise de position est encore une grande avancée démocratique et un pas vers la suppression pure et simple de cette juridiction proche des travailleurs. Il est vrai que le Code du travail mis à mal par sa « recodification » et l'ANI les droits du salarié existent-ils encore ?

LA LETTRE de la L.D.H



Note d'information
de la Fédération Mosellane
Numéro 60

Décembre 2013

Tiré à 450 Ex

Ligue des Droits de l'Homme
et du Citoyen

138, rue Marcadet 75018 PARIS

Président

Pierre Tartakowski

Directeur de la publication

Charles Roederer

Photocopie/Publication

3, rue Gambetta 57000 METZ

ISSN : 2103-3218



**Droit de vote
pour tous les résidents étrangers
dès 2014**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4 novembre 2013

Bureau

Le bureau est reconduit* à l'unanimité comme suit :

Présidente

Geneviève Grethen

Vice-présidents

Fatiha Bukiet Boumaza

Raymond Bayer

Daniel Débatisse

Trésorier

Charles Roederer

Secrétaire

Marcel Moissette

* Le bureau est surtout reconduit par manque de volontaire, une seule nouvelle cette année

Ni vraiment interdite...ni vraiment autorisée...

LA PROSTITUTION

Banalisation par les uns, vouée aux enfers par les autres, mal nécessaire pour certains, pratique d'asservissement des êtres humains pour d'autres encore, ou bien manifestation d'un choix à disposer librement de son corps...je pourrais prolonger cette liste, parce que c'est certain, le débat sur la prostitution divise !

Il m'a semblé intéressant de relever quelques nuances dans les termes employés pour définir trois mots si proches: prostitution, prostituée, prostituer.

Prostitution : fait de livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui pour de l'argent.

Prostituée: femme qui se livre à la prostitution en se donnant à quiconque la paie, il convient de préciser qu'aujourd'hui, beaucoup de personnes qui se prostituent sont des hommes.

Prostituer : livrer quelqu'un à faire commerce de son corps, et sur le plan littéraire, là est la nuance, avilir, déshonorer quelque chose, l'utiliser à des tâches indignes dans un but de rentabilité, prostituer son talent, son art, sa plume ...

Vraiment la langue française a du génie ! si des mots forts comme avilir, déshonorer, devaient s'adresser à des personnes, ils s'adresseraient parfaitement à ceux qui "utilisent" les êtres humains comme des marchandises, les proxénètes, les réseaux mafieux, les filières de la traite mais en aucun cas aux personnes victimes de ces organisations .

La prostitution est un système qui exploite la misère, toutes formes de misères, économique, sociale, affective, elle montre ce que sont les rapports archaïques entre les hommes et les femmes, des rapports de domination masculine, la majorité des personnes prostituées sont des femmes, et parmi elles bon nombre d'étrangères, sans titre de séjour, sans papiers, qu'elle est celle qui va oser aller témoigner ? et les clients ? si on s'interrogeait sur ce qu'est leur demande ? simplement sur le sens de ce mot : client ?

La prostitution est un phénomène complexe qui a évolué en France selon la perception qui a été celle de la société au fil du temps ...il faudrait bien plus qu'une page dans le courrier pour dire ce qu'elle est en réalité, ce que nous acceptons de voir, ce que nous refusons de voir .

Dans le catalogue des idées toutes faites qui circulent avec grande complaisance à travers bien des esprits, en voici quelques-unes que nous entendons tous : " la prostitution ? mais elle a toujours existé, c'est le plus vieux métier du monde " contribuer à entretenir de, telles idées reçues, c'est une façon de banaliser la prostitution en l'inscrivant dans notre histoire comme une fatalité.

Pourtant, n'en déplaise à certains, la prostitution n'a pas toujours existé, c'est un processus qui s'est construit, et dans certaines sociétés dites "primitives" elle était inconnue !

En réalité, n'est-ce pas avoir une vue bien misérable sur l'avenir de l'homme que de le considérer comme incapable de progresser en humanité ?

Depuis 1960, en ratifiant la convention pour la répression de la traite des êtres humains, la France s'est engagée au niveau international à reconnaître que la prostitution est incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine.

Les députés viennent d'adopter une loi qui vise à lutter contre la prostitution en France, cette loi qui pénalise l'achat d'actes sexuels devra cependant être adoptée par le sénat ,ce texte abroge donc le délit de racolage passif institué par l'ancien président de la république en 2003, et qui stigmatisait les personnes prostituées,

En effet, une société ne peut pas se battre contre l'inceste, la pédophilie, le viol, les violences faites aux femmes, et accepter d'institutionnaliser un système qui encourage la prostitution en lui accordant une action bienfaisante,

La prostitution est un système qui brasse des milliards de dollars chaque année, et qui enrichit ceux qui vivent de la marchandisation des corps, les proxénètes, les réseaux mafieux infiltrés dans la loi du silence..

C'est la prostitution que nous devons combattre, et certainement pas les personnes prostituées !

Je m'aperçois en écrivant ces lignes, que jamais je n'ai entendu une petite fille me dire avec du rêve dans les yeux : " moi, quand je serai grande, je veux être prostituée "

Je voudrais saluer ici le courage de la ministre en charge des droits des femmes qui a osé prononcer le mot d'ABOLITION et préciser je cite : "ce n'est pas la fatalité qui fait les lois, ce sont les parlementaires"

Pour éradiquer un tel système, il faudra briser le silence, penser autrement l'éducation sexuelle ou plutôt l'absence d'éducation, mettre à jour le rôle que joue l'acheteur dans ce système.

Toutes ces évolutions ne peuvent se gagner que par l'action collective ,par des changements dans les idées, les comportements certes, mais surtout par une action politique, au sens le plus noble du mot.

Certains diront et disent déjà : "c'est une utopie" je voudrais juste donner un instant la parole à Jean-Jacques De Felice ce grand militant de la Ligue des Droits de l'Homme qui disait : "je crois à l'utopie tout simplement parce qu'elle peut être la

réalité de demain si nous le voulons... »

Défaite de l'apartheid en Afrique du sud, abolition de la peine de mort, qui pourrait soutenir que ces luttes éminemment nécessaires n'étaient pas totalement utopiques , vouées à l'échec, combattues par une large fraction de l'opinion publique ?

Il faut sans cesse tenir les deux extrêmes de la chaîne: défendre ceux qui subissent des réglementations rétrogrades, en connaître et en analyser tous les mécanismes pour mieux protéger contre l'arbitraire, mais ne jamais s'habituer à ces textes tout à fait provisoires.

Ne jamais s'habituer à l'inacceptable ...
Merci Monsieur !

Il n'y a pas de fatalité.

Pour la section de la LDH Thionville

Françoise Maix

Moselle: une communauté Emmaüs fait appel d'une condamnation avec sursis

La communauté Emmaüs de Forbach (Moselle) a fait appel de sa condamnation à 5.000 euros d'amende avec sursis pour aide au séjour de clandestins notamment, dénonçant l'"interprétation restrictive" de l'abrogation du délit de solidarité par les juges, a-t-on appris jeudi.

Dans son jugement du 2 décembre le tribunal correctionnel de Sarreguemines "a eu une interprétation très restrictive" de l'abrogation du délit de solidarité par la loi fin 2012, a estimé l'avocat de la communauté Emmaüs de Forbach, Me Guy Engler.

"Le tribunal a trituré les textes pour arriver à une condamnation, par pur principe", a-t-il encore dénoncé.

Emmaüs France et le milieu des associations caritatives soutiennent cet appel, a-t-il précisé.

L'avocat espère aussi aboutir à une relaxe concernant le second point de la condamnation: la perception indue de prestations sociales, en l'occurrence des allocations logement des compagnons d'Emmaüs qui étaient reversées à la communauté.

Il s'agit d'une pratique courante des communautés Emmaüs en France, acceptée par les caisses d'allocation familiale en raison du statut particulier du compagnonnage. Ainsi la CAF de Moselle n'avait pas porté plainte et ne s'était pas portée partie civile dans ce dossier, a rappelé Me Engler.

La communauté de Forbach était initialement également poursuivie pour travail dissimulé, ce qui menaçait d'ébranler le système du compagnonnage, mais avait été relaxée le 2 décembre sur cette prévention.

AFP 12 décembre 2013

J'estime que nous avons beaucoup travaillé pendant cette année 2013 même si nous n'avons pas organisé le 4 août (ce que je ne regrette pas).

Nous avons été présents aussi bien dans les collèges pour parler de discriminations, de citoyenneté et de laïcité, que dans les villages associatifs pour inlassablement promouvoir la citoyenneté de résidence. Souvenez-vous de la promesse numéro 50 lors de la campagne présidentielle. Nous y croyons toujours ; la loi pour le droit de vote des étrangers devrait être présentée aux deux chambres réunies en congrès après les élections municipales. Chiche Monsieur le Président.

Et comme toujours tous les lundis et les jeudis après-midi, la permanence du 3 rue Gambetta accueille les demandes d'aide à la rédaction de dossiers quelques dossiers de recours pour des demandeurs d'asile mais aussi et surtout des dossiers pour étrangers malades ou des victimes de discriminations.

Entre octobre 2012 et juillet 2013 le comité de soutien et d'accueil aux Roms de Metz a réalisé un travail digne d'éloges il a accompagné des familles qui occupaient un terrain appartenant à la SNCF, dans la recherche d'un travail et dans la scolarisation de leurs enfants, leur désir d'intégration manifeste a poussé la municipalité à les loger. Notre devoir est maintenant de les accompagner dans leur inscription sur les listes électorales comme citoyens Européens. Mais ces Roms ne représentaient qu'un petit groupe d'une cinquantaine d'individus.



*Le public de l'A.G avant la pièce « Karl Marx@le retour »
 Interprétée par « L'autre scène »*

Aujourd'hui l'état, qui selon la loi est tenu de loger les demandeurs d'asile, a créé pour les recevoir un bidonville aménagé et légal de plus de 600 personnes avenue de Blida. Et tous les jours de nouveaux réfugiés arrivent à Metz après avoir payé une fortune à des passeurs, et ils échouent avenue de Blida avec des parents malades des enfants en bas âge et plus aucun moyen de subsistance.

Actuellement les réfugiés attendent des mois un rendez-vous à la préfecture pour entamer des démarches comme demandeurs d'asile, démarches qui ont très peu de chance d'aboutir puisque dès le début de l'année notre ministre de l'intérieur avait annoncé l'orientation de la politique : « Environ 30000 étrangers seraient régularisés cette année » alors que de 200 000 à 400 000 demandes d'asile sont déposées tous les ans, comme les réfugiés de Syrie vont être acceptés en priorité, les réfugiés qui occupent le camp de Blida qui proviennent des Balkans (Kosovo, Croatie Bosnie Monténégro) tout pays considérés comme des pays sûrs, vont être déboutés à 95%.

Dans l'état actuel des lois sur l'immigration. Le temps de faire tous les recours nécessaires, deux, trois, voir comme la famille de Léonarda 5 ans vont s'écouler, laps de temps au bout duquel la seule solution, on l'imagine bien, est de s'installer en France, où même dans la clandestinité, la sécurité et l'avenir des enfants sont mieux assurés que dans leur pays d'origine.

Avec tout le temps le risque d'être un beau matin renvoyé dans un pays que les enfants n'ont jamais connu et dont ils ne parlent pas la langue : des dizaines de milliers de Léonarda en puissance.

Comment en est-on arrivés là ?!!

La réponse est simple. Comme l'ensemble de l'Europe nous continuons à appliquer de mauvaises lois. Le dernier naufrage à Lampedusa ainsi que les 6772 personnes qui sont mortes ces dix dernières années dans la traversée du canal de Sicile en sont la preuve.

La loi sur l'immigration participe d'un paradigme qui vient de loin, et qui est celui d'une méfiance globale vis-à-vis de « ces gens-là ». Le gouvernement actuel, que l'on espérait de gauche, continue à appliquer des lois votées sous Sarkozy qui aggravent encore les lois Européennes pourtant déjà très restrictives.

Par exemple, alors que les sans-papiers ne sont pas autorisés à travailler, 700 euros leurs sont demandés pour faire face aux coûts des divers documents nécessaires aux dossiers préfectoraux.

Dans une circulaire de novembre 2012, Monsieur le ministre de l'intérieur ne craint pas de demander aux sans-papiers de fournir des fiches de paye pour justifier de leur travail, seul garant de leur désir d'intégration. Quand on sait que la seule possibilité pour ces personnes est de travailler au noir, on imagine que ces preuves de travail dissimulé vont sans doute servir à condamner des employeurs fraudeurs.

Et tout à coup dans ce climat délétère ou l'on entend surtout des manifestations de rejet de l'étranger, éclate l'affaire Léonarda. En moins de cinq jours, l'histoire réussit à émouvoir la France, à faire s'exprimer son Premier ministre, à précipiter une enquête administrative, à bousculer l'agenda du ministre de l'Intérieur, à diviser la majorité gouvernementale, à déclencher un mouvement de manifestations de lycéens et d'étudiants et je vous rappelle que la LDH appelle à manifester demain à 14 heures sur la place de la République, et, finalement, à contraindre le Président à prendre la parole... Toute cette agitation est sans doute le témoin de l'existence d'un problème. Et pourtant la loi a été correctement appliquée ce n'est donc pas l'application de la loi qui est un problème mais c'est la loi elle-même. Dans les jours qui ont suivi le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a adressé aux préfets une circulaire durcissant l'interdiction faite aux forces de l'ordre d'intervenir "dans le cadre scolaire" lors des expulsions d'étrangers en situation irrégulière.

Des rustines sur ces lois sur l'immigration qui constituent un authentique facteur de désordre civique ; elles heurtent la conscience et la raison, le cœur et l'intelligence, elles piétinent ce que nous appelons la fraternité ; et ce faisant, elle mettent en péril bien plus que Léonarda et sa famille, bien plus que le jeune Khatchik et tous leurs semblables les valeurs républicaines de l'égalité et de la solidarité.

Nous ne sommes pas une association à visée humanitaire et nous ne sommes pas présents comme médecins du Monde ou le comité de lutte contre la misère sur le terrain avenue de Blida. Ce n'est pas seulement de tickets repas et de vêtements chauds dont ces immigrés ont besoin. C'est, qu'au niveau national, la LDH pèse de tout son poids pour obtenir un changement des lois, et pourquoi ne pas rêver à la libre circulation pour tous, assortie bien sûr d'un droit au travail puisque la France et tous les états Européens ont signé la DUDH qui dit dans son Article 13 :

1. **Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.**
2. **Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays**

Localement au niveau de la section de Metz nous voulons également agir pour une société plus fraternelle car le rêve de cet avenir là, avec l'espoir qu'il peut susciter, est le seul apte à contrer le vote de désespoir qui va vers l'extrême droite. Dans cette optique nous allons mettre en route deux projets :

- Le premier cherche à aider à développer l'habitat social en milieu rural, c'est un projet dont les tenants et les aboutissants vous sont expliqués dans le petit fascicule à votre disposition sur la table, fascicule qui a été rédigé par mademoiselle Julianne Chamvoux qui effectue un service civique auprès de la Ligue. Nous espérons obtenir un financement de la fondation de France pour ce projet.

- Le deuxième : nous aimerions au printemps avant les élections municipales organiser une fête de la fraternité dans la ville de Metz et peut être les villages avoisinants ; Au cours de cette fête nous projetterions sur des murs ou même dans les super marchés pour toucher une population qui ne se déplacerait pas dans une salle de cinéma. Le seul point commun de ces films tels que « né quelque part » ou « le nom des gens » est de montrer de façon très agréable voir amusante à quel point il est beaucoup plus agréable de vivre dans la société solidaire et multiculturelle que nous voulons nous, droit de l'Hommes que nous sommes, plutôt que dans la société de repli sur soi même et d'inégalités préconisée par les droites extrêmes. Nous espérons pouvoir mettre en œuvre ce projet avec la mairie et les MJC dans le cadre du printemps des citoyens. Mais bien sûr nous aurions besoin de plus de militants au sein de la LDH afin de pouvoir instaurer un dialogue avec les spectateurs à l'issue de ces projections.

Projets

- Fête de la fraternité au cours du printemps des citoyens
- Renfort de Michel Seelig sur les questions locales de laïcité
- Projet : « Habitat rural solidaire » - Recherche d'opportunités pour des familles en mal de logement, dans des villages ruraux ayant perdus de leur population.
 - Soutien et parrainage de l'association ACFAM et de ses adhérents
 - Film : « Né quelque part »

proclamés.

Passons sur la prétention à l'humanité du ministre de l'Intérieur : la poursuite du placement en rétention des enfants, l'assignation à résidence de familles obligées de se cacher pour échapper à la police, les menaces d'expulsion d'enfants malades, le démantèlement des familles, les expulsions d'Ahmed Sohail, de Léonarda, de Khatchik et de tant d'autres, hélas, disent ce que valent ses propos.

La « clarification » annoncée s'est, elle aussi, révélée une tromperie : il suffit de parcourir les douze pages de jargon technocratique prétentieux de la circulaire pour le mesurer.

La circulaire visait aussi, officiellement, à « l'uniformisation » des conditions de régularisation entre les diverses préfectures. Un an plus tard, l'arbitraire complet continue de régner, chacune des préfectures continuant à exiger, selon sa fantaisie, voire selon celle du guichetier, une diversité et une quantité variable de documents, toujours plus, toujours autre chose, toujours des suspensions, des humiliations.

La circulaire Valls est à l'image de la politique migratoire du gouvernement, sans vision, sans rupture avec la politique précédente, souvent mesquine, inhumaine, arbitraire... L'exact opposé de ce que réclament la jeunesse et les lycéens qui n'acceptent pas que le destin de leurs camarades dépende de lois injustes, condamnées hier, et du « discernement » plus ou moins grand de policiers ou de préfets. La loi doit changer, l'interdiction de l'expulsion des scolaires imposée dans les faits par les manifestations lycéennes doit entrer dans les textes et entraîner la régularisation de droit des scolaires et de leurs familles.

La circulaire Valls un an et tant d'actes odieux après

<http://www.gisti.org/spip.php?article3308>

Le Gisti fait le point sur les effets de la circulaire Valls

Manuel Valls a annoncé, le 5 novembre 2013, 16 600 régularisations en application de sa circulaire de novembre 2012, dont 81 % de parents d'enfants scolarisés, soit 13 446. Les travailleurs et les lycéens se partagent les 3 154 régularisations restantes. Cette annonce, faite dans le contexte des manifestations lycéennes provoquées par l'expulsion de Khatchik et de la famille de Léonarda était peut-être une tentative de donner du ministre un visage moins inhumain. C'est raté. Pour mémoire, la circulaire Sarkozy de 2006 avait permis la régularisation de 22 018 parents d'enfants scolarisés, soit 8 500 de plus que Valls.

Même si elles sont loin d'être généreuses, les conditions mises à la régularisation des familles offrent un horizon : 5 ans de présence, 3 ans de scolarisation, ce peut être éloigné, très difficile. Mais c'est une échéance, un espoir, ce qui est loin d'être le cas pour les autres catégories.

En effet, comme il était prévisible,

seule une toute petite fraction des salariés a pu fournir les preuves d'activité exigées (8 mois au cours des deux années précédentes) alors qu'évidemment, la quasi-totalité d'entre eux travaille d'une façon ou d'une autre.

Quant aux jeunes majeurs scolarisés seule une toute petite minorité remplit les conditions très restrictives de la circulaire : avoir été scolarisé avant son seizième anniversaire et présence en France de l'un des parents. Les jeunes récemment arrêtés (puis expulsés ou relâchés) en sont l'illustration, en plus de tous ceux qui, faute d'être dans les clous n'ont même pas déposé de demande. Au total, à peine plus de 3 000 travailleurs et jeunes scolarisés ont été régularisés.

Présentée comme une réponse humaine et ferme destinée à clarifier et à uniformiser les conditions de régularisation des familles sans papiers, des travailleurs et des jeunes majeurs scolarisés, la circulaire Valls de novembre 2012 a, dans les faits, manqué quasiment tous ses objectifs officiellement

Roms : de l'indignation à l'indignité

Le 30 juillet 2010, Nicolas Sarkozy, à la peine dans les sondages, prononce le sinistre discours de Grenoble.

Août 2010 : son ministre de l'intérieur diffuse une circulaire clairement discriminatoire encourageant les préfets à entreprendre une « démarche systématique de démantèlement des camps illicites, en priorité ceux des Roms ».

Ce discours et cette circulaire soulèvent alors émotion et indignation dans les rangs de la gauche, l'actuel premier secrétaire du parti socialiste – bien discret ces derniers jours ... - réclamant même à la commission européenne « d'engager une procédure d'infraction à l'encontre du gouvernement français pour que cesse le traitement indigne et la stigmatisation inacceptable des citoyens européens que sont les Roms ».

Trois ans et une alternance plus tard... Que fait le gouvernement ?

Il s'indigne ? Il combat les préjugés, les fantasmes sur ces « êtres immondes » ? Non, il expulse, il évacue, il déplace, explosant les records de l'ère Sarkozy, et il stigmatise, épousant tous les clichés et la rhétorique sécuritaire de ses prédécesseurs. Car, le ministre de l'intérieur et le président de la République nous y exhortent : il faut être « réalistes », ces gens qui ne vivent pas comme nous ont « vocation » à être renvoyés dans leur pays. (...)

Alors, qu'importe si la circulaire relative « à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites » prévoyant le relogement des personnes concernées n'est pas appliquée, valant il y a quelques mois à l'Etat une condamnation par le tribunal administratif de Lyon ; (...)

Et qu'importe si les associations qui les accompagnent comme les dispositifs mis en place par quelques trop rares collectivités locales démentent cette affirmation tout aussi absurde que scandaleuse et témoignent, s'il en était besoin, de la capacité et de la volonté d'intégration de ces populations.

Entre l'humanité et la fermeté qui devaient caractériser la politique menée, le gouvernement a choisi. Et pour une grande partie de la gauche, en campagne pour des élections municipales qui s'annoncent difficiles pour elle, il faut démanteler ces campements et organiser le retour de ces populations qui suscitent l'exaspération des riverains, afin de « mettre un terme à l'hémorragie Rom en France », dénoncée par le maire socialiste de Clermont-Ferrand : l'indignation d'hier a laissé place à l'indignité...

Source : syndicat-magistrature, Lire l'intégralité du texte sur le site de la section



J'ai lutté contre la domination blanche et j'ai lutté contre la domination noire. Je caresse l'idéal d'une société démocratique et libre où toutes les personnes puissent vivre ensemble et en harmonie, en bénéficiant de l'égalité des chances. Ceci est un idéal pour lequel j'espère vivre et que j'aimerais voir se réaliser. Mais c'est aussi un idéal pour lequel je suis prêt à mourir.

Nelson Mandela

Nelson Mandela était donc mortel. Celui que l'on considérait comme un ange ou comme un saint laisse au monde une impression de vide. Comme si personne ne s'était vraiment préparé à le voir partir. Sauf peut-être les Sud-Africains.

En 1964 déjà, le combattant de l'ANC assurait être "prêt à mourir" pour défendre ses idéaux. Des idéaux qui résonnent au-delà des frontières de l'Afrique du Sud : l'égalité, la justice, le rejet du racisme et de l'exclusion. Mais c'est son autorité, son calme, son humour parfois et son esprit de leadership surtout qui ont assuré une transition paisible à la fin de l'apartheid.

Aujourd'hui, le monde entier rend hommage à sa lutte. Mais dans le tourbillon médiatique, on oublie qu'à sa libération, en 1990, Nelson Mandela était considéré comme un dangereux "terroriste" sur la scène internationale. Il a certes pardonné à ses anciens bourreaux, il a ouvert son pays à cette partie du monde qui l'avait autrefois oublié. Mais ce n'est pas sa bonté d'âme qui a permis de faire de l'Afrique du Sud une grande puissance émergente et démocratique. C'est son esprit politique. Mandela n'est ni un ange ni un saint. Ce serait simplifier son combat, ses sacrifices. Madiba était bien mortel. Et il fut un grand homme.

Communiqué de la LDH 57

LE FRAC de Lorraine condamné à verser un euro !

La chambre civile du Tribunal de Grande Instance de Metz a condamné le Fond Régional d'Art Contemporain de la Région Lorraine à verser 1 euro de dommages à l'Association Générale contre le Racisme et pour le Respect de l'Identité Française et chrétienne (AGRIF) !

Après de longues procédures directes et indirectes cette association obtient ce qu'elle souhaite : la condamnation symbolique de l'institution culturelle lorraine. Tout se joue dans cette affaire sur le symbole, l'idéologique et la communication. L'AGRIF présidée par Bernard Antony relève de la mouvance d'extrême droite dont l'antiracisme s'exprime surtout par de l'islamophobie, et l'identité française et chrétienne par les fantasmes d'une histoire inspirée des croisades et des conquêtes coloniales ou le Français est toujours « blanc » à l'intérieur comme à l'extérieur de son corps. Mobilisée contre le mariage pour tous, l'avortement..., cette association à l'homophobie déclarée cherche toutes les occasions possibles pour faire parler d'elle et agir sur « *une opinion hébétée, privée d'avenir, angossée du présent, dont une partie se réfugie dans ce qu'elle croit être le passé, c'est-à-dire des racines nationalistes, pseudo-raciales ou religieuses...* » (Edgar Morin).

L'affaire jugée est d'une simplicité artistique des plus classiques, comme il en existe des milliers d'autres dans l'histoire polémique de la création artistique. L'exposition choisie par le FRAC en 2008 s'intitule « You have Mirror ! l'infamille », des œuvres plastiques et des textes jalonnent un parcours où le spectateur est confronté à des signes esthétiques et littéraires interrogeant dans son langage les parents et la famille. Eric Pougeau l'auteur, n'est en aucune façon attaqué par l'association. Les juristes et les responsables de l'AGRIF ne peuvent être accusés d'agir contre la création artistique. Ils dénoncent l'organisateur de l'exposition en lui reprochant son « manque de précautions » en face d'une œuvre pouvant « heurter les âmes sensibles et les enfants » comme le disent les présentateurs de journaux télévisés au moment où les informations filmées nous montrent toutes les guerres et les catastrophes humanitaires.

Faudra-t-il devant les portes de chaque musée, devant les lieux d'expositions, sur les pages de garde des recueils de poésies et des romans, aux côtés des toiles et des sculptures afficher des pictogrammes indiquant l'âge autorisé pour regarder, admirer ou rejeter une œuvre ? Les censeurs vont avoir du travail. Nous voilà ramené à l'ordre moral et à la surveillance pour conjurer un monde à l'impitoyable concurrence libérale d'une économie aveugle contre laquelle personne n'est prévenu de la dangerosité pour nos chères têtes blondes.

Le tribunal civil a estimé que l'AGRIF devait obtenir réparation dans son jugement rendu « au nom du peuple français », le symbolique euro ne change rien à la question de savoir si une institution culturelle peut faire confiance à ceux qui décident de rencontrer une œuvre artistique avec ou sans leurs enfants. Par définition le public du FRAC n'est-il pas « averti » ?

Pour la Ligue des Droits de l'Homme cette affaire est surtout une opération de communication. Il n'est pas question de remettre en cause une décision de justice mais de s'interroger sur l'usage de la justice par des associations ou groupements cherchant par tous les moyens d'imposer leur point de vue et de faire parler d'elles en propageant leur idéologie.

La LDH de Metz exprime son soutien à l'équipe du FRAC de Lorraine et à ses administrateurs pour qu'ils poursuivent leur mission de présentation d'œuvres contemporaines permettant aux artistes de s'exprimer pour interroger et voir le monde avec leurs talents et leurs sensibilités même et surtout s'ils doivent questionner les « bonnes consciences ».

Metz le 3 décembre 2013

Libertés

12 décembre

Données personnelles

Communiqué commun, dont LDH

Auteur de l'article : LDH

Demande de saisine du Conseil constitutionnel sur la LPM

Données personnelles

La loi de programmation militaire (LPM) a été adoptée en deuxième lecture au Sénat. Au cœur du débat, le contenu de l'article 13 qui introduit un système généralisé de captation des données électroniques et téléphoniques en vue de lutter contre les atteintes potentielles à la sûreté du territoire et des intérêts de la France. Les organisations signataires regrettent que les sénateurs n'aient pas retiré purement et simplement cet article 13, qui va permettre une très large réquisition de données de connexion sans aucun contrôle judiciaire !

La découverte récente du système « PRISM », grâce au courage du lanceur d'alerte Edward Snowden, révélait l'ampleur de l'opération de détournement par les États-Unis, non seulement de dizaines de millions de conversations et de messages, mais aussi des métadonnées qui permettent de générer des réseaux, rendant ainsi possible une surveillance permanente et généralisée. Les gouvernements européens, eux aussi écoutés, s'en étaient largement offusqués. Mais, de rododendres en reculades, aucun frein n'a pour l'instant été mis à ce maillage illégal.

En l'absence d'une réaction ferme des gouvernements des pays ainsi attaqués renforçant les responsabilités de la société civile, la FIDH et la LDH ont décidé de déposer une plainte avec constitution de partie civile en raison de la violation des articles du code pénal qui protègent la vie privée et interdisent l'utilisation permanente et généralisée d'un système d'interception. Cette plainte est en cours d'instruction. Sont visées les agences de renseignement donneuses d'ordre et les entreprises de l'internet qui accordent généreusement l'accès aux données conservées.

Mais la question de l'implication des gouvernements s'est posée immédiatement. Qui était au courant de quoi ? Il est apparu très vite qu'en France la DCRI avait, à une échelle moindre, les mêmes pratiques, au motif que la fin justifie les moyens. C'était donc bien une préfiguration illégale de ce qui va devenir légal aujourd'hui. Dans une loi applicable de 2014 à 2019, à l'occasion de la programmation de dépenses, il est envisagé de doter la France d'un dispositif de surveillance se rapprochant du « Patriot Act » américain.

Les signataires ne peuvent accepter qu'une atteinte aussi importante aux libertés individuelles ne fasse l'objet que d'une discussion annexe dans le cadre d'une loi de programmation militaire.

Et cela dans l'urgence et l'impréparation, la méconnaissance des questions de l'internet étant flagrante dans les arguments publiquement avancés par les rédacteurs de la LPM, qui évoquent notamment le fait que ce ne serait pas le contenu des messages qui serait retenu – ce qui est faux – mais seulement les réseaux de connexion.

Et que dire de l'absence de saisine de la CNIL sur cet article 13 ?

Les organisations signataires ont l'intention de développer une campagne d'opposition à l'adoption définitive d'une loi qui met en place un dispositif disproportionné qui, une fois de plus, au nom de la sécurité, tend à réduire nos libertés.

Les signataires appellent à ce que le Conseil constitutionnel, gardien des libertés fondamentales inscrites dans notre Constitution, soit saisi.

Signataires

:

Ligue des droits de l'Homme, Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), Syndicat des avocats de France (Saf), Syndicat de la magistrature (SM), Renaissance numérique, Centre de coordination pour la recherche et l'enseignement en informatique et société (Creis), Centre d'études sur la citoyenneté, l'informatisation et les libertés (Cécil).

Le FMI revient à la charge avec les mesures qui provoquent des émeutes de la faim

Quelques jours avant l'assemblée générale annuelle du FMI et de la Banque mondiale, qui s'est tenue du 11 au 13 octobre 2013 à Washington, le FMI est revenu à la charge.

Concrètement, en Espagne, après avoir proposé une baisse de salaires qui a provoqué une réaction inhabituelle, il réclame désormais de réduire la liste des produits et services considérés basiques ou de première nécessité qui bénéficient des taux réduits de TVA. Il s'agit bien du même remède qui provoqua les fameuses émeutes de la faim, aussi appelées « émeutes FMI », au Sud de la planète, quand le prix du pain ou de l'essence montait d'un coup en une nuit jusqu'à des prix inabornables pour la majorité de la population. (...)

En somme, il suit la voie de l'austérité qu'il applique au Sud, où ses politiques échouent depuis des décennies. Au-delà de quelques nouvelles propositions sur les prélèvements, il n'y a rien de nouveau dans l'idéologie de l'institution. Déjà en 1999, dans un rapport sur les *Effets des politiques d'ajustement structurel sur la jouissance effective des droits de l'homme*, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies portait sur les plans d'austérité au Sud ce constat que nous pouvons appliquer à l'actuelle crise de la dette au Nord :

Malheureusement, aussi bien le FMI que la Banque mondiale considèrent la gestion de la crise d'endettement comme une activité distincte de la tâche fondamentale qui est le développement humain. Une forte croissance du produit national brut (PNB) ou la réduction de l'inflation ne débouche sur le développement qu'à condition de s'accompagner de changements dans la répartition du revenu, de manière à permettre à une plus large proportion de la population de jouir effectivement de ses droits économiques, sociaux et culturels

Traduction Jérôme Duval et Virginie de Romanet, 20131024

Beaucoup de gens croient que l'utopie c'est l'impossible, que c'est irréalisable. Mais non, grammaticalement c'est tout simplement l'irréalisé. J'accepte donc d'être qualifié d'utopiste, car l'utopie d'aujourd'hui sera peut-être la réalité de demain, et sûrement celle d'après demain.

Théodore Monod

François Hollande – Enfin une promesse tenue !

Le ministère de l'Intérieur a annoncé le 10 décembre la création de 16 nouvelles zones de sécurité prioritaires (ZSP), promesse du gouvernement afin de lutter contre la délinquance dans les « zones difficiles », portant leur nombre à 80.

Il s'agit d'un engagement de campagne du président de la République qui est "tenu", a assuré l'Intérieur, se félicitant des "bons résultats" obtenus par les 64 ZSP mises en place depuis 2012.

Afp 20131210

Associations, 40 000 suppressions d'emplois en 2014

Les associations ont souffert sous la présidence Sarkozy. Vont-elles expirer avec Hollande ? 30 000 à 40 000 emplois devraient être supprimés en 2014, dans un secteur associatif qui en compte 1,8 million. Les raisons de cette gigantesque vague de licenciements : la baisse des budgets des collectivités locales, qui n'ont plus les moyens de soutenir les associations. Et la politique de l'État qui oriente ses subventions et ses appels d'offre vers les plus grosses structures, transformées en prestataires de services. Une politique jugée « aveugle et suicidaire » par nombre de représentants du secteur.

Source : [Basta mag](#), Nadia Djabali, mis en ligne le 18 novembre 2013.

Notre Monde

« Sans égalité seuls les dominants sont libres
Aujourd'hui, je suis venu vous parler d'égalité et de justice sociale. La liberté et l'égalité sont deux causes indissociables. Pour dire les choses rapidement : sans égalité, seuls les dominants sont libres et c'est cela que nous vivons aujourd'hui. Nous vivons dans un monde où on nous dit que du fait de la crise, de la dette, de la situation dramatique, il faudrait remettre à plus tard la justice sociale, le rattrapage des inégalités. Mais nous, nous croyons le contraire. Nous, nous croyons que les charges sociales, ce ne sont pas les patrons qui les supportent, mais les chômeurs et les salariés, et nous croyons que porter le fer dans les inégalités c'est justement se libérer de la crise, de la dette et construire une autre société. »

Extrait de l'intervention de Jean-Pierre Dubois, président d'honneur de la LDH, dans le film-documentaire « Notre Monde » rassemblant plus de 35 intervenants, philosophes, sociologues, économistes, magistrats, médecins, universitaires et écrivains, Notre Monde propose un espace d'expression pour travailler, comme nous y enjoint Jean-Luc Nancy à « une pensée commune ».

Plus encore qu'un libre espace de parole, Notre Monde s'appuie sur un ensemble foisonnant de propositions concrètes pour agir comme un rappel essentiel, individuel et collectif : « faites de la politique » et de préférence autrement. Thomas Lacoste, initiateur de l'Autre campagne parallèle à la campagne présidentielle de 2007, auteur des entretiens *Penser critiques* (Éditions Montparnasse, 24h), nous offre ici une grande respiration, comme un temps de pause, face au rythme haletant de la vie politique.

119 minutes — DCP — 16/9 — Couleur — Stéréo — 2013 visa n° 133.219

Bande annonce du film :

<http://www.notremonde-lefilm.com/le-film.html>

Les chiffres qui fâchent

Le groupe de services financiers Crédit suisse et la Croix-Rouge viennent chacun de publier un rapport dont la lecture conjuguée est désespérante. Le premier (1) fait un bilan statistique de la richesse mondiale. On y apprend qu'elle « a plus que doublé depuis 2000, atteignant un nouveau record historique de 241 000 milliards de dollars ». Le deuxième parle des « impacts humanitaires de la crise économique en Europe » (42 pays étudiés dans l'Union européenne, les Balkans, l'Europe orientale). Il constate que « le nombre de personnes dépendant des distributions de nourriture de la Croix-Rouge dans 22 des pays concernés a augmenté de 75% entre 2009 et 2012 ».

Quelques chiffres à retenir de ces deux rapports.

46% du patrimoine mondial est détenu par 1% des ménages

25% de travailleurs pauvres en Allemagne

31 millions : le nombre de millionnaires en dollars

5 : nombre de pays en Europe où le chômage des jeunes dépasse 50%

7ème : la position de la France dans la hiérarchie des plus gros patrimoines moyens

14% de la population française sous le seuil de pauvreté

40% : part des Chinois dans la « classe moyenne » mondiale

40% : l'augmentation du taux de suicide en Grèce au premier semestre 2011

35% de la richesse russe est détenue par 110 personnes

Note : (1) Research Institute from Credit Suisse (en anglais) : <http://goo.gl/JkOtPO>

Blubou, LEA

La meilleure forteresse des tyrans c'est l'inertie des peuples.
Machiavel



Dès 2014, le droit de vote pour tous aux élections locales



Vive la crise !

La célèbre maison Petrossian vient de lancer une boîte de caviar de 10 kg, surnommée "Terrible Ivan" en référence à l'empereur. On peut se faire une idée du prix, sachant que 50 grammes de Beluga imperial coûtent 480 euros, ou que 50 grammes d'Ossetra imperial vaut 190 euros chez Petrossian.

"Toute la communication aujourd'hui se fait sur du négatif, sur 'Il ne faut pas dépenser'. Moi, je suis un homme positif. Cette boîte de 10kg, c'est l'espoir !", ose Armen Petrossian.

Il explique avoir "une réservation ferme" pour la "Terrible Ivan". Cette réservation a été effectuée par un client des Pays du Golfe. Le caviar lui sera livré par avion par un spécialiste. Un chef d'entreprise français qui doit organiser une réception a lui prévu d'acheter la boîte de 5kg, la "Grande Catherine".

Mais dans le cas où même la boîte de 2,5kg (la "Juste Alexandre") dépasse votre budget, Petrossian propose aussi un tout petit pot de 12gr, à 24 ou 29 euros selon le caviar car "on devrait toujours avoir du caviar sur soi".

Adapté d'une dépêche de l'AFP

Une lointaine espérance de paix

Aucun rappel à la radio, à la télé, et pourtant, il y a 36 ans, le 19 novembre 1977, le Président égyptien Anouar el-Sadate stupéfiait le monde entier en se rendant à Jérusalem pour y rencontrer le Premier ministre, Menahem Begin.

- Anouar el-Sadate

"Je suis venu à vous aujourd'hui sur deux pieds assurés, afin que nous puissions construire une vie nouvelle, afin que nous puissions établir la paix pour nous tous sur cette terre, la terre de Dieu - nous tous, musulmans, chrétiens et juifs"

Je vous le dis, en vérité, que la paix ne sera réelle que si elle est fondée sur la justice et non sur l'occupation des terres d'autrui. Il n'est pas admissible que vous demandiez pour vous-mêmes ce que vous refusez aux autres [...].

En toute honnêteté, je vous dis que la paix ne peut être obtenue sans les Palestiniens. Ce serait une grossière erreur, dont les conséquences seraient imprévisibles, que de détourner nos yeux du problème ou de le laisser de côté [...].

Si vous avez trouvé la justification légale et morale de l'établissement d'une patrie nationale sur un territoire qui n'était pas le vôtre, alors il vaut mieux que vous compreniez la détermination du peuple palestinien à établir son propre Etat, une fois de plus, dans sa patrie. Quand quelques extrémistes demandent que les Palestiniens abandonnent cet objectif suprême, cela signifie en réalité qu'on leur demande d'abandonner leur identité, et tous leurs espoirs pour l'avenir [...].

- La réponse du Premier ministre israélien Menahem Begin

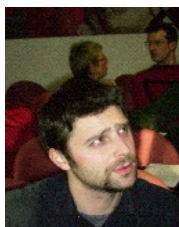
"Non, monsieur, nous n'avons pris aucune terre étrangère. Nous sommes revenus dans notre patrie". La réponse du Premier ministre israélien n'apporte aucune ouverture de paix. Begin réitère la position de son pays qui refuse catégoriquement de reconnaître un État palestinien indépendant.

Quelques jours plus tard, à la Knesset, il affirme : *"Israël ne reviendra jamais aux frontières d'avant la guerre de 1967, Israël ne permettra jamais que soit créé un État palestinien en Cisjordanie. Jérusalem, une et réunifiée, restera pour l'éternité la capitale d'Israël".*

Le 14 mai 1980, Jérusalem-Est est annexée par la Knesset. En multipliant les créations de colonies et les expropriations de terres palestiniennes, le gouvernement israélien entend isoler les villes palestiniennes les unes des autres ; en outre, un réseau de routes nouvelles quadrille la Cisjordanie afin de relier les colonies entre elles. Les autorités israéliennes s'emparent des ressources hydrauliques et prennent le contrôle de la distribution d'électricité. L'objectif de Begin est clair : gagner du temps pour modeler en Cisjordanie des réalités nouvelles qui videront de toute signification l'autonomie palestinienne, si jamais elle voit le jour. Il déclare que *"la Palestine tout entière appartient au peuple juif. C'est le droit de chaque juif de s'installer là où il le désire sur ce territoire"*.

36 ans après...

La construction de nouvelles implantations bat toujours son plein dans les territoires palestiniens.



CHRONIQUE MONGOLE

Cyril Jaurena

Back dans les bocks: *in cervisia veritas*

Ils ont embauché mon remplaçant. Ça a failli être un fiasco. Ces bougres de Tchèques prennent parfois des décisions inconsidérées. Ça arriverait d'ailleurs moins souvent s'ils me demandaient parfois mon avis.

Alors voilà.



Mon boss est en vacances en mission en Mongolie pour 3 semaines. Je ne sais pas trop pourquoi, il passe tout son temps à bosser sur d'autres trucs : l'Afghanistan, la Géorgie, etc.

Je sais que l'annonce pour mon boulot a été mise en ligne vers le mois de mai. Je sais que des gens ont été présélectionnés et que des entretiens ont eu lieu à Prague. Mais je ne sais pas vraiment de qui l'on parle. J'ai eu beaucoup de boulot depuis mai. Des exam's à la fac, trois projets à écrire, plus le reste du boulot habituel. Et puis bon, des gens qui ont bossé dans des pays de merde, en guerre, où il fait 50 degrés et où se promener dans la rue est impossible pour des raisons de sécurité, y en a plein. Et parmi ces gens, quelqu'un qui souhaiterait une petite mission en Mongolie, pour se rafraîchir un peu les idées et profiter d'une ville normale, ça doit se trouver assez facilement.

Je ne m'inquiète donc guère. J'ai tort.

J'ai déjà expliqué, au fil de ces chroniques, aux lecteurs attentifs et imperturbables, tout l'amour que le peuple mongol ressent pour son aimable peuple voisin, les habitants de la République Populaire de Chine. Cela pourrait se résumer en une formule lapidaire: « Chinois casse toi, sinon on te casse ta tête ».

Et oui. C'est l'amour vache entre voisins. La Chine, c'est l'ennemi. Le foutu péril jaune. Les Chinois volent et mangent des enfants. Ils empoisonnent, à dessein, les fruits et les légumes qui sont vendus en Mongolie. Ils kidnappent les femmes mongoles pour les forcer à la prostitution. Ils s'habillent mal. Bref, une horreur...

Et le racisme viscéral qui les pousse à haïr bêtement les Chinois, les poussent dans un élan de générosité incontrôlé à haïr avec le même zèle, un peu par défaut, toute personne présentant des traits asiatiques et ne parlant pas la langue de Gengis Khan. Et encore plus par défaut, si vraiment on n'en trouve pas, on peut casser la gueule à tous les autres sales étrangers :

Australiens, Français, Péruviens...

Donc nous sommes dans un bar, avec mon boss et tout le reste du staff. On boit des bières. Alors comme ça, au détour du premier litre, je lui demande :

« Bon mec, vous avez quelqu'un ? »

- Oui. On va prendre le Tibétain », me répond-il hardiment.

Je pose ma bière et je réfléchis. Nous avons deux projets qui impliquent une collaboration technique avec des ministères. Dans les cadres de ces projets nous avons accès à des sites relevant de la sécurité nationale : les prisons et les centrales énergétiques. Ces deux types de structures sont protégés et nécessitent toute une série d'autorisations pour pouvoir y entrer.

C'est évidemment encore plus compliqué pour un étranger. Une fois, alors que nous avons tous les papiers en règle et que le directeur de la centrale numéro 4 d'Oulan-Bator nous attendait pour une réunion, le garde de l'entrée, avec son fusil à pompe, refusa pendant plus d'une demi-heure de laisser entrer « le Français ». Le directeur dut venir en personne pour nous chercher. Le garde ne se fit même pas engueuler. Bon, c'est vrai qu'il avait un gros fusil.

Dans les prisons, c'est encore pire. Les directeurs ont la responsabilité de la sécurité des personnes et des biens dans leur établissement et ont le droit d'en refuser l'entrée à quiconque, à leur discrétion. Nous avons mis un certain temps pour accéder à toutes les prisons. Et mon diplôme de droit ainsi que mon expérience à la Ligue des Droits de l'Homme m'ont souvent permis de justifier de notre présence dans les prisons, pour parler de droits de l'Homme.

Je reprends ma bière, puis je la repose. Je réfléchis encore.

Plusieurs fois par an, les autorités mongoles refoulent des résidents chinois, histoire de montrer au bon peuple de quel bois elles se chauffent. Ils leur arrivent aussi de fermer des entreprises et des ONG étrangères, quand il manque des « rapports » ou des « éléments » dans leur dossier. La délivrance de visa autorisant le travail sur le territoire mongol dépend intégralement de ce dossier. Que cela nous plaise ou non, le Tibet est administrativement une province de la Chine. Et le type, il a un passeport chinois. Ce qui va sérieusement compliquer son obtention d'un visa de travail pour une ONG tchèque. Ensuite, même s'il obtient sa carte de résident, il sera mentionné dessus qu'il est chinois. Et c'est ce document qu'il présentera pour entrer dans les ministères, dans les prisons, ou dans les centrales. Cela risque quand même de mal passer auprès du ministère de la justice : un Chinois qui va venir faire la leçon aux Mongols sur les droits de l'Homme en prison.

Au détour d'une clope sur la terrasse (on ne peut plus fumer dans les bars), j'interroge deux de mes collègues, toutes les deux équipées d'un master et de talons hauts et elles ont la même réaction, immédiate, spontanée et bien triste : « Donc c'est un Chinois ? Et qu'est-ce qui nous dit que c'est pas un espion, hein ? S'il est tibétain, ils tiennent probablement sa famille pour lui faire faire des choses... Mauvaise idée. »

J'attendais plus de solidarité pour un autre voisin du grand dragon chinois, mais non. La vérité est là, moche et cinglante. Ça ne passera pas.

Finalement, après une sérieuse conversation avec mon boss et avant la fin de la soirée, c'est un Français qui prendra la relève

*C'est la fin des
« CHRONIQUES MONGOLES »
dans les prochains numéros de
LA LETTRE nous suivrons les
aventures de Cyril dans les
« CHRONIQUES DU MOYEN-
ORIENT »*

NOS DROITS



NOS FORCES

FLORILÈGE DE RÉACTIONS RACISTES SUR TWITTER APRÈS L'ÉLECTION DE MISS-FRANCE



Ces trois échantillons parmi les propos racistes tenus sur les réseaux sociaux montrent que la manifestation que nous avons initiée le 30 novembre et qui a été soutenue par de nombreuses associations, syndicats et partis politiques était d'une urgente nécessité. En cette période préélectorale, où le concurrent qui fait peur à tous est le FN, les vieux réflexes racistes et xénophobes sont attisés et se propagent, au grand jour sans scrupule, car les petites phrases qui stigmatisent telle ou telle population, prononcées par des politiques de tous bords assumant de hautes responsabilités, provoquent en ces temps difficiles des réactions de facilité et dangereuses de nos concitoyens. Bien sûr la misère s'accroît. Mais la responsabilité politique de cette évolution raciste est à prendre en considération, rapidement, par les hommes et femmes politiques coupables de surenchère nauséabonde, qui doivent cesser, dans cette course pour la popularité, leurs invectives douteuses et combattre ce fléau qui met en danger notre République.

Composition des BUREAUX

Fédération mosellane

Président
Charles ROEDERER
Vice présidents
Brahim HAMMOUCHE
Sophie BOURGOGNE
Secrétaire
Marcel MOISSETTE
Trésorier
Serge SINS

Les sections

FORBACH-MOSELLE EST

Présidente
Sophie BOURGOGNE
Secrétaire
Jean IMBAUT
Trésorière
Hélène IMBAUT

METZ

Présidente
Geneviève GRETHEN
Vice-présidents
Fathia BUKIET-BOUMAZA
Raymond BAYER
Daniel DEBATISSE
Secrétaire
Marcel MOISSETTE
Trésorier
Charles ROEDERER

PERMANENCES à METZ à THIONVILLE

3 rue Gambetta Metz
Lundis & jeudis
De 12 à 17 heures

Maison des associations
Raymond Queneau
5 place de la gare
Samedis
De 10 à 12 heures

Nous recueillons toujours les numéros de LDH Info et Hommes et libertés dont vous n'avez plus l'utilité, ils nous permettent de faire découvrir la LDH à de futurs ligueurs. Merci par avance pour votre collaboration

L.D.H. FORBACH-MOSELLE EST
Foyer « Mille Clubs »
9, place des Bouleaux
57600 FORBACH
ldhforbach@gmail.com

L.D.H. METZ
57000 METZ
Tél: 03 87 66 10 60 Fax: 03 87 63 66 32
ldh57@laligue.org
http://www.ldh-france.org/section/metz/

Antenne de THIONVILLE
Maison des associations Raymond Queneau
5, place de la Gare - 57100 THIONVILLE
Tél: 03 82 82 97 14
ldh.thionville@gmail.com